Commune de Leysin

Leysin, le 17 février 2022/JMU/bm

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 05/2022

RC709 – Réhabilitation Crettaz-Leysin

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Marc Udriot

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. *Préambule*

La Route Cantonale 709 B-P, ou Route des Ormonts, est l'accès routier principal de Leysin. Elle supporte un trafic journalier moyen de 3'200 véhicules (valeur 2015).

Son état dégradé provient des facteurs suivants :

- la RC est fortement sollicitée et soumise aux conditions météorologiques de moyenne montagne (altitude moyenne de 1'250 m)
- son tapis est également déformé par les racines des érables, arbres majeurs qui la bordent.

Le Canton a par conséquent décidé de réhabiliter le tronçon entre le carrefour avec la Route de Crettaz et la Route des Centres Sportifs. La longueur du tronçon est d'environ 950 m, dont 100 m situés en localité.

La largeur de la chaussée est de 5.80 m à 6 m, bordée par un trottoir de 1.50 m, situé côté amont. Avec une implantation au niveau de la chaussée, ce dernier est peu sécuritaire.

Le tracé routier actuel ne respecte pas les normes VSS en ce qui concerne les rayons existants pour une vitesse autorisée de 80 km/h.

De plus, le carrefour de Crettaz, intersection de la RC709 avec plusieurs autres routes, nécessite une mise aux normes de sécurité actuelle.

Les travaux consistent à :

- Réhabiliter la route
- Créer une présélection pour tourner sur le Chemin des Feuilles
- Déplacer le trottoir en site propre, l'élargir et l'autoriser aux cycles
- Aménager une aide à la traversée dans la courbe à l'entrée de Leysin
- Aménager le carrefour avec la Route de Crettaz, y compris l'aménagement de deux arrêts de bus et la création d'un Écopoint.

Les travaux se dérouleront sur 2 ans dès le mois d'avril 2022, avec interruption durant la saison hivernale. Le tapis sera posé en été 2024 et nécessitera une intervention d'environ 2 semaines.

Le chantier sera séquencé en 4 tronçons réalisés de manière successive. La RC709 étant la seule voie d'accès à Leysin, les travaux seront effectués par demi-chaussée afin de laisser libre une voie de 3 mètres minimum pour la circulation gérée par des feux de chantier. Pour chaque secteur, les travaux seront d'abord réalisés côté amont avec la création du cheminement piétons/cyclistes et la demi-chaussée montante, puis côté aval pour la demi-chaussée descendante.

Durant la phase des travaux, les piétons seront dirigés sur des itinéraires alentours soit la Route du Manège côté amont et le chemin d'accès à la pisciculture côté aval.

Durant la période hivernale, la chaussée sera utilisable sur toute sa largeur avec deux voies de circulation disponibles.

2. Caractéristiques techniques des ouvrages

Réhabilitation de la Route Cantonale

La route sera totalement reconstruite. Son tracé sera modifié dans le respect des normes VSS. La largeur sera de 6.50 m en section courante avec des surlargeurs en courbe. Le projet est considéré avec une vitesse de 80 km/h.

La structure de la chaussée de la RC709 a été calculée pour un trafic T3 :

- AC 11 S PmB 40/80-65 (CH-E) 40 mm
- ACB 16 S PmB 40/80-65 (CH-E) 60 mm
- ACT 32 S B 50/70 120 mm
- GNT 0/45 550 mm

Création d'une présélection pour bifurquer sur le Chemin des Feuilles

Le Chemin des Feuilles sera à sens unique dans le sens Nord-Sud. Une voie de présélection sera aménagée pour le "tourner-à-gauche" depuis la RC709.

Mobilité douce

En localité, le trottoir sera élargi à 2 m. Les bordures seront remplacées par des bordures type "Etat de Vaud" en granit.

Un cheminement en site propre pour les piétons avec autorisation pour les cycles et d'une largeur de 2.50 m sera créé en amont de la RC709. Divers aménagements seront mis en place afin d'assurer une liaison entre ce trottoir et la Route de Crettaz. Divers mobiliers urbains tels que bancs, poubelles et autres seront posés le long de cet itinéraire.

Dans le sens de la montée, l'accès se fera depuis le carrefour de la RC709 avec la Route de Crettaz (Figure n°1).

Une aide à la traversée avec abaissement des bordures et création d'un îlot sera aménagée au droit du carrefour de Crettaz afin de faciliter la liaison entre l'arrêt de bus aval et le hameau de Crettaz, ainsi que la traversée des randonneurs en provenance de la pisciculture (Figure n° 1).

Figure n° 1 – Carrefour de la RC709 avec la Route de Crettaz

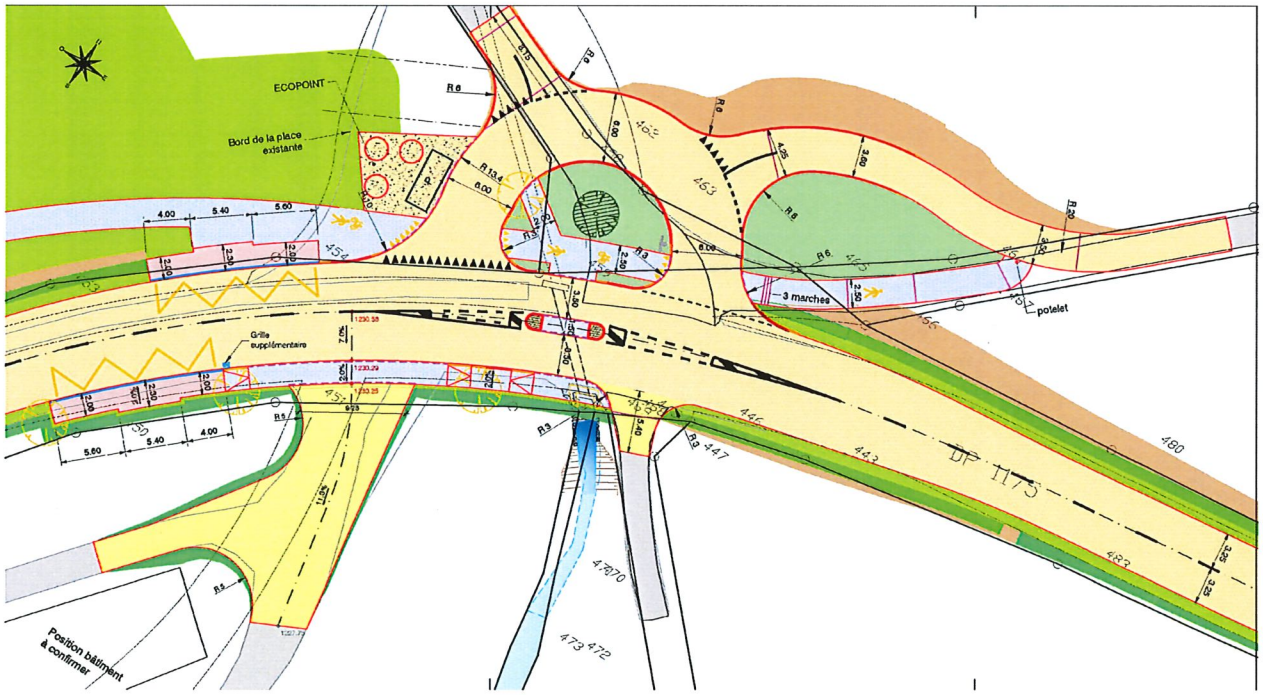

A l'entrée de Leysin, une zone de transition sera créée pour la réinsertion des cycles sur la route. Dans le sens de la descente, un tourner-à-gauche indirect avec aménagement d'un sas sera créé afin de leur permettre de traverser la RC709 (Figure n° 2).

Figure n° 2 – Aménagement pour les cyclistes à l'entrée de Leysin

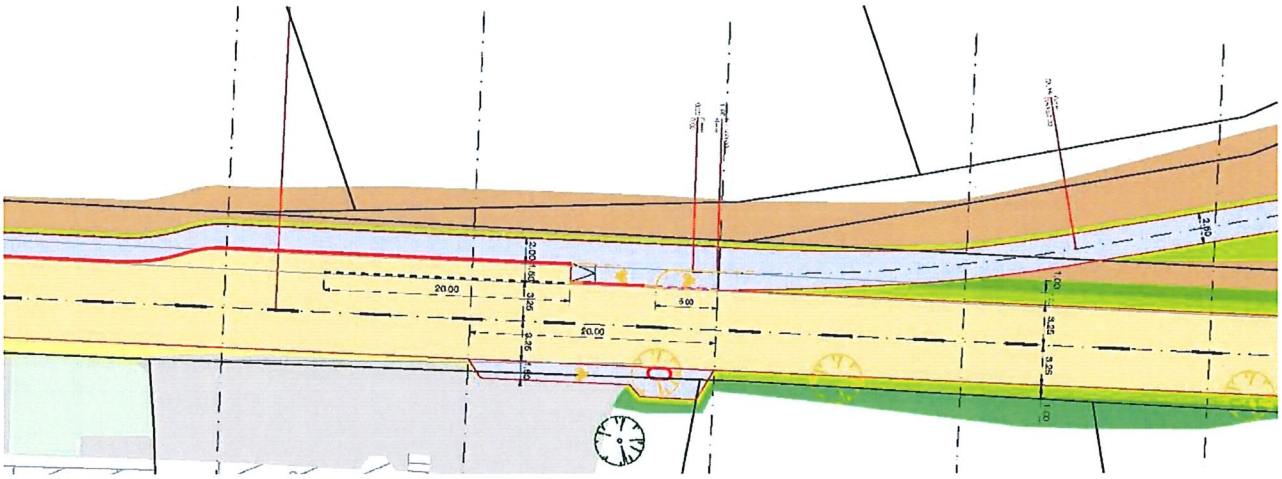

Une aide à la traversée avec abaissement des bordures et création d'un îlot sera également aménagée à l'entrée de Leysin afin de faciliter la liaison avec les écoles et le centre sportif (Figure n° 3).

Figure n° 3 – Aménagement d'une aide à la traversée à l'entrée de Leysin

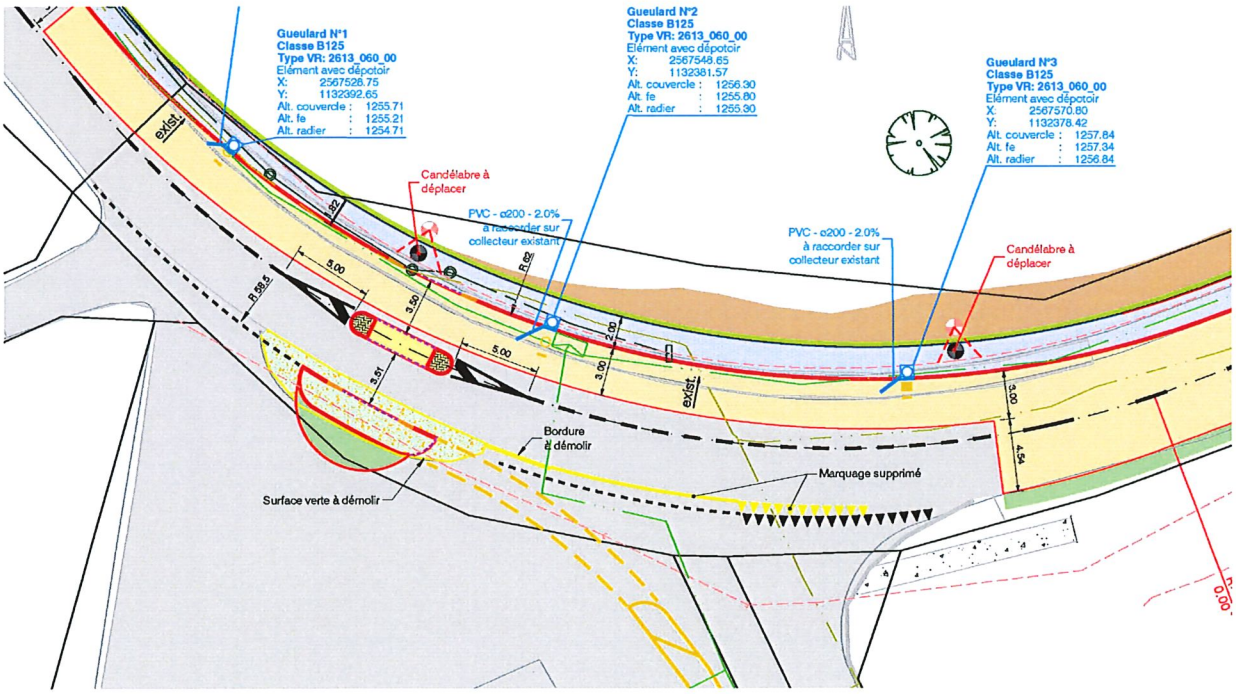

La structure du cheminement est la suivante :

- AC 8 N B 70/100 30 mm
- ACT 16 N B 70/100 50 mm
- GNT 0/45 300 mm

Celle-ci sera renforcée au droit du passage de la dameuse par une augmentation de l'épaisseur de la couche de fondation à 450 mm.

Aménagement du carrefour avec la Route de Crettaz

Au droit de la Route de Crettaz, le carrefour avec la RC709 sera corrigé afin de permettre le rebroussement des bus scolaires et améliorer la sortie depuis les divers accès. Les routes du Hameau et de Crettaz, le chemin d'accès à la pisciculture et l'accès à la parcelle RF n° 930 se raccorderont à cette nouvelle infrastructure.

Transports publics

Deux arrêts de bus, un dans chaque sens, seront aménagés au droit du carrefour RC709 / Route de Crettaz. L'arrêt amont sera utilisé par le car scolaire après avoir fait demi-tour dans le carrefour de Crettaz. Les arrêts amont et aval seront empruntés par le Car Postal ligne n° 171 et le bus-navette.

Les quais auront une longueur de 16 m. Des bordures type "Etat du Valais" en granit de 16 cm de hauteur seront posées au droit de ces arrêts.

Écopoint

Une zone d'Écopoint sera aménagée au droit du carrefour Crettaz. Elle comprend 3 conteneurs enterrés et une zone d'arrêt pour y accéder.

Concept d'évacuation des eaux

Le réseau de collecte des eaux de ruissellement sera construit de la manière suivante :

- Récolte des eaux de chaussée et du talus amont par un drainage posé le long de la RC 709. Les eaux de chaussée seront récoltées par des gueulards dans les zones avec trottoir ou par des chambres avec appel d'eau dans les zones sans trottoir. Toutes les chambres seront équipées de dépotoirs et de coudes plongeurs.
- Raccordement du drain dans un bassin d'infiltration d'un volume de 255 m³ aménagé à l'amont du carrefour de Crettaz, après passage dans des chambres de décantation et de traitement. Une surverse de sécurité vers le torrent de Marechet est prévue pour le bassin d'infiltration.
- Déversement des eaux de chaussées s'écoulant côté aval sur l'accotement et le long du talus.
- 2 grilles dans le carrefour de Crettaz sont raccordées dans le torrent de Marechet car un raccordement gravitaire dans le bassin d'infiltration n'est pas possible. Le débit correspondant est inférieur à 10 l/s. Les grilles seront équipées de dépotoirs et de coudes plongeurs.
- Les eaux de ruissellement du cheminement piétons/cyclistes seront infiltrées dans l'accotement.

Le bassin d'infiltration prévu est un bassin de type "Rigofill" de Canplast (longueur = 16 m ; largeur = 12.80 m ; hauteur = 1.32 m). Il sera implanté sur la parcelle RF n° 924.

La chambre de traitement est une chambre préfabriquée en PE type "First Defense" de Canplast de diamètre 1800 mm, permettant le rabattement des MES de 80 % et des hydrocarbures pour un débit de 90 l/s.

Compte tenu de la nouvelle altimétrie de la route, l'ouvrage en maçonnerie sous la RC709 se trouve en conflit avec la structure de la chaussée. Elle sera par conséquent démolie et remplacée par un cadre préfabriqué de deux mètres de large et d'un mètre de hauteur.

Éclairage

Un éclairage de l'aide à la traversée, des arrêts de bus et de l'Écopoint sera mis en place au droit du carrefour de Crettaz.

L'infrastructure d'éclairage de l'entrée de la Commune sera adaptée suite à l'élargissement du trottoir.

Le cheminement piétons / cyclistes ne sera quant à lui pas éclairé.

Électricité

Le projet prévoit la dépose du poteau bois et de la ligne électrique aérienne en traversée de la RC709 au droit du carrefour Crettaz. Une armoire électrique sera implantée dans l'îlot central et des tubes installés pour assurer la liaison avec Crettaz. L'alimentation de la parcelle RF n° 930 se fera depuis Crettaz via les nouveaux tubes et ceux qui existent déjà en traversée de route.

Plantations

L'alignement d'érables le long de la RC709, en aval présente un danger pour les automobilistes et sera supprimé. Il sera aménagé un nouveau cordon boisé le long du cheminement piétons/cyclistes sur une bande verte d'environ 5 m de large sise entre dite infrastructure et le haut du talus.

Emprises – Expropriations - servitudes

9 parcelles situées à l'amont de la RC709 sont impactées par le projet :

- N°s 873, 877, 879, 880, 881, 918, 920, 924, 4155 et 4156.

9 parcelles situées à l'aval de la RC709 sont impactées par le projet :

- N°s 882, 886, 890, 891, 892, 893, 927, 930, 932, 1190 et 4200.

Les aménagements réalisés sur les parcelles privées font l'objet d'expropriation (jusqu'en haut de talus de la route) et de servitudes pour le trottoir et la piste cyclable.

3. *Coûts*

Les montants à investir sont les suivants :

	Coût CHF TTC
Installations de chantier	50'000.00
Travaux de génie civil en traversée de localité, la présélection vers le Chemin des Feuilles, le carrefour Crettaz et la zone d'Ecopoint	830'000.00
Travaux de génie civil pour l'aménagement du cheminement mixte piétons / cyclistes	100'000.00
Travaux de génie civil pour l'aménagement de l'aide à la traversée à l'entrée de Leysin	140'000.00
Travaux de génie civil pour l'aménagement des arrêts bus	10'000.00
Travaux de génie civil pour l'éclairage	15'000.00
Installation de l'éclairage	25'000.00
Servitudes de passage	380'000.00
Honoraires bureau d'ingénieurs	60'000.00
Coût total TTC	**1'610'000.00**

4. *Répartition financière*

Les travaux de réhabilitation de la RC709 seront à la charge du Canton et de la Commune de Leysin selon la répartition ci-dessous :

· Chaussée de la RC709 :	à charge de la DGMR, sauf la partie en traversée de localité, la présélection vers le Chemin des Feuilles et la chaussée du carrefour Crettaz hors RC qui sont à charge de la Commune de Leysin.
· Le trottoir en traversée de localité :	à charge de la Commune de Leysin.
· L'aide à la traversée dans la courbe à l'entrée de Leysin :	à charge de la Commune de Leysin.
· Le tourner-à-gauche indirect pour la traversée de la route par les cycles :	à charge de la Commune de Leysin.
· Le trottoir (autorisé aux cycles) hors de la Commune :	à charge de la DGMR et de la Commune de Leysin à parts égales.
· Les arrêts de bus (quai) :	à charge de la DGMR et de la Commune de Leysin à parts égales.
· L'éclairage, l'Écopoint et le mobilier urbain :	à charge de la Commune de Leysin.

Les travaux sur le réseau électrique seront à la charge de Romande Energie.

Le Grand Conseil a voté le 8 février 2022 un crédit de CHF 3'880'000.-- TTC pour financer la réalisation des travaux pris en charge par le Canton.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 31 MARS 2022

Vu le préavis municipal no 5/2022 du 17 février 2022

Ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'610'000.-- TTC, pour financer les travaux de réhabilitation de la RC709 Crettaz - Leysin,

2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 30 novembre 2021 à hauteur de CHF 35'673'876.--,

3. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2024.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :	Le Secrétaire :
Jean-Marc Udriot	Jean-Jacques Bonvin

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022
présidée par Monsieur Claude GAULIS

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 05/2022 du 17 février 2022 relatif à la

RC709 – RÉHABILITATION CRETTAZ – LEYSIN

Ouï le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'610'000.-- TTC, pour financer les travaux de réhabilitation de la RC709 Crettaz - Leysin,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 30 novembre 2021 à hauteur de CHF 35'673'876.--,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2024.

Ainsi délibéré en séance du 31 mars 2022

Au nom du Conseil communal de Leysin :

Le Président : La Secrétaire :

Claude Gaulis Corinne Delacrétaz

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 31 mars 2022, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 05/2022 du 17 février 2022 relatif à la

RC709 – RÉHABILITATION CRETTAZ – LEYSIN

et a décidé

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'610'000.-- TTC, pour financer les travaux de réhabilitation de la RC709 Crettaz - Leysin,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 30 novembre 2021 à hauteur de CHF 35'673'876.--,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2024.

*Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal. Ces décisions sont susceptibles de référendum qui doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al 1 LEDP) qui suivent le présent affichage soit jusqu'au 10 avril 2022.*
*Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès **l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP** (art. 110a al. 1 LEDP).*
*Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*

Leysin, le 1er avril 2022

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : Le Secrétaire :

Jean-Marc Udriot Jean-Jacques Bonvin